

AVENANT N°18

Contrat de concession relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Méjanes, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs et du stationnement payant en surface à Aix-en-Provence

Entre les soussignées,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège est situé au 58 boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13007 MARSEILLE, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, agissant en vertu d'une délibération n° du du Conseil de la Métropole, ci-après dénommée la « **Métropole** ».

ET

La Ville d'Aix-en-Provence, dont le siège est situé place de l'Hôtel de ville 13100 AIX-EN-PROVENCE, représentée par son maire, , ci-après dénommée la « **Ville** » ;

Et

La Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (SEMEPA), au capital de 5 025 000 €, dont le siège social est situé au 4 Rue Lapierre, 13100 AIX-EN-PROVENCE, représentée par Monsieur Gérard Bramoullé, en sa qualité de Président Directeur Général, ci-après dénommée le « **Déléataire** »

Ensemble dénommées « Les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Par contrat de concession, la ville d'Aix-en-Provence a confié la gestion des parcs de stationnement Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs ainsi que du stationnement payant en surface (ci-après dénommé « le Contrat »), à la société SEMEPA, anciennement SEMEVA, depuis le 1^{er} janvier 1987.

La durée initiale du Contrat était de 20 ans à compter de son entrée en vigueur et devait s'achever le 31 décembre 2005. Un avenant n°5, relatif à la réalisation et à l'exploitation du parking Mignet, est venu prolonger la durée du Contrat jusqu'au 29 décembre 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce pleinement la compétence « aires et parcs de stationnement » sur l'intégralité de son territoire et se substitue donc à la Ville pour le stationnement hors voirie. Celle-ci conserve la compétence du stationnement payant en surface.

Le parking Méjanès est un parc semi-enterré de 4 niveaux. Il est situé sous des immeubles d'habitation. Les deux niveaux supérieurs appartiennent aux résidents des immeubles d'habitation et sont à leur usage exclusif. Les deux autres niveaux sont publics. Les niveaux sont séparés par des dalles coupe-feu de 45 minutes alors que la réglementation impose un degré coupe-feu de 2 heures.

Dans ce contexte les services de secours ont préconisé la réalisation de travaux afin de se mettre en conformité. Dans l'attente, il a été nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires notamment par le déploiement de SIAP 2 à 3, 24h/24h. Ceci a engendré des coûts d'exploitation supplémentaires pour le délégataire.

Ces travaux sont ainsi rendus indispensables pour garantir la sécurité des usagers du parking et des habitants des immeubles. L'urgence de ces derniers impose une réalisation immédiate, qui ne peut être différée à l'occasion du prochain contrat de délégation de service public.

Egalement, l'état de vétusté de la peinture sur les sept parcs impose une remise en état des sites.

Compte tenu du volume de travaux de mise en conformité à la charge du délégataire, le coût des investissements ne peut être amorti sur la durée restant à courir du contrat.

Il est convenu de prolonger le contrat pour une durée de 18 mois, durée nécessaire pour permettre l'amortissement.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a entamé une réflexion sur le développement des mobilités dites « douces » et particulièrement du vélo. Un dispositif a ainsi été mis en place sur la commune d'Aix-en-Provence à titre expérimental, et pour une durée limitée, afin de permettre notamment l'accueil des vélos dans les parkings métropolitains concédés à la société SEMEPA.

Cette décision a fait l'objet d'une modification unilatérale au Contrat prise dans un motif d'intérêt général approuvée par délibération MOB 007-9847/21/CM en séance du Conseil de la Métropole le 15 avril 2021 (annexe 2).

Il a été décidé par le présent avenant d'entériner cette modification au Contrat définitivement et sans limitation de durée.

Enfin, la Métropole met en œuvre ponctuellement des gratuités de stationnement au profit des usagers horaires lors de manifestations événementielles ou de périodes particulières (soldes, période de Noël...).

Afin de simplifier la mise en œuvre et la gestion de ces gratuités, il a été décidé de les introduire dans le Contrat.

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.3135-1 et R. 3135-7 du code de la commande publique.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Modification de la durée du Contrat

La 1^{ère} phrase de l'article 2 du Contrat est remplacée comme suit :

« La convention est conclue pour une durée de 36 ans et 6 mois à compter du 1^{er} janvier 1986, (...). Celle-ci expirera donc le 29 juin 2023 à minuit. »

Les parties se réservent la possibilité de résilier de manière anticipée le contrat dans le cas où le prochain contrat d'exploitation était signé avant cette date d'expiration.

Article 2 – Programme d'investissement

- Remise en état des dalles coupe-feu dans le parking Méjanès :

Les travaux de remise en état des dalles coupe-feu prescrits par les services de sécurité sont réalisés par le délégataire et à ses frais. Ces dalles séparent les parties, privative et publique.

Le financement est partagé entre les copropriétaires public et privés pour un montant total de 4 049 k euros HT. La part incombant au délégataire est de 2 400 k euros HT.

Ces travaux sont amortis en totalité par le délégataire sur la durée de prolongation du présent contrat.

Le détail du programme de travaux est précisé en annexe 1.

- Remise en peinture des parcs

Compte tenu de l'état de vétusté de la peinture sur les sept parcs, le délégataire procédera aux travaux nécessaires pour la remise en état des sites, pour un montant total de 1.6 M euros HT.

Le détail de ces travaux est précisé en annexe 2.

- Accueil des vélos :

Les investissements inhérents à l'accueil et au stationnement des vélos au sein des parcs sont à la charge du délégataire.

Article 3 - Nouveau compte d'exploitation prévisionnel

Un compte d'exploitation prévisionnel est annexé au présent avenant (annexe 3).

Article 4 - Grille « tarification vélos »

Est ajoutée aux grilles tarifaires en exercice une nouvelle grille (annexe 4) permettant l'accueil des vélos au sein des parkings Méjanes, Carnot, Signoret, Bellegarde, Pasteur, Mignet et Cardeurs au regard des possibilités techniques. Cette grille est à l'attention des usagers souhaitant souscrire à un abonnement « standard » ou « premium » pour y stationner leurs vélos.

Les autres tarifs non modifiés par le présent avenant demeurent inchangés.

Article 5 - Règlement intérieur modifié

Le règlement intérieur modifié par la décision unilatérale du Conseil de la Métropole en date du 15 avril 2021, et annexé au présent avenant (annexe 5), se substitue de manière pérenne au précédent.

Article 6 – Franchises de stationnement ponctuelles

Est ajouté au Contrat, chapitre IV, Titre II, un article I.18.4 intitulé « Franchises de stationnement ponctuelles » et qui se compose comme suit :

« Le Délégrant se réserve la possibilité de proposer ponctuellement des franchises de stationnement aux seuls clients horaires, en fonction d'événements ou de périodes particulières. Il préviendra le Délégataire par le moyen de son choix au moins 10 jours calendaires avant la date d'usage gratuit du parking.

La Métropole compensera intégralement le manque à gagner ainsi subi par le délégataire.

Le remboursement s'effectuera sur la base des pertes réelles subies. Il comprendra le coût du stationnement effectif sur la plage horaire rendue gratuite (nombre de sorties en fonction de la durée de stationnement multiplié par le tarif qui aurait été applicable).

Les frais de paramétrage informatique et/ou de calage du matériel de péage seront également indemnisés.

Le remboursement s'effectuera au vu d'une facture détaillant l'ensemble des pertes et/ou dépenses engagées pour la mise en œuvre du dispositif. Tout montant réclamé mais non justifié ne sera pas pris en compte.

Le paiement s'effectuera par virement administratif sur le compte ouvert au nom du Délégataire, dans les 30 jours suivant la réception de la facture. »

Article 8 - Entrée en vigueur – Autres dispositions

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification, sous réserve de sa transmission préalable au contrôle de légalité.

Toutes les dispositions du Contrat et de ses avenants non modifiées et non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Article 9 - Annexes

Annexe 1 : Programme de travaux parking Méjanes

Annexe 2 : Programme de travaux de peinture

Annexe 3 : Compte d'exploitation prévisionnel.

Annexe 4 : Délibération MOB 007-9847/21/CM datant du 15 avril 2021.

Annexe 5 : Règlement intérieur modifié

Fait à,

Le

**Pour la SEMEPA
Monsieur Thierry COLOMBERO
Directeur**

**Pour la ville d'Aix-en-Provence
Madame Sophie JOISSAINS
Maire**

**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Madame Martine VASSAL
Présidente**

Travaux securité Méjanes

ESTIMATION COUT DES TRAVAUX MISE EN SECURITE PARKING MEJANES

Traitement des fissures	1 000 000	DEVIS ENTREPRISE
centrale incendie	300 000	DEVIS ENTREPRISE
Flocage	150 000	R-1 (DALLE UNIQUEMENT)
sonorisation de sécurité		PM
Sprinklage	900 000	MOYENNE DES DEVIS OBTENUS
Cuve	35 000	Estimation cuve de 75m3 hauteur 2m + ajouter cuvelage + x2 pour la diffulté
Local source (GO) + protection + ventilation	30 000	
VRD + distribution hydraulique	25 000	ESTIMATION SUR PARKING EQUIVALENT
Sujétions type traitement thermioque, insonorisation, alarmes techniques, peintue des réseaux	25 000	ESTIMATION SUR PARKING EQUIVALENT
CoNo	1 850	
groupe électrogene	95 000	
Raccordement electrique GE	115 000	
Les devis étant anciens un montant d'aléas de 15% est intégré,	10 000	
désenfumage	400 000	
coffrets de relayage	70 000	
maçonnerie - REBOUCHAGE CF	80 000	
démontage électricité	110 000	
compartimentage		SANS OBJET
C + D	15 200	95ml/niveau
Poste de contrôle de la copropriété		SANS OBJET
Personnel de surveillance PC Copropriété		SANS OBJET
Bloc porte SAS à reprendre + locaux techniques liés ou non à l'activité du parc	112 500	145 portes
CCF traversée des locaux ventilés sur chaque bouches	10 000	100
Cage escalier n°1 maçonnerie	5 000	
Peinture de sol PMR	5 000	
Complément éclairage de sécurité	15 000	
Moyens extinction extincteurs aux sorties des niveaux +100L absorbant au poste exploitation	3 500	
Signalisation (pictogramme, sécurité, plans évacuation..)	8 000	
Aléas 15%	528 158	
TOTAL HT	4 049 208	DONT 2.400.000 HT POUR LA SEMEPA après application de la clé de répartition

Les chiffrages ont été réalisés en fonction des éléments connus à ce jour, La consultation des BET est en cours et les coûts de travaux seront affinés en conséquence,
Date probable du choix BET: Début 2022,

les copropriétaires ont consenti la clé de répartition suivante : 60% SEMEPA et 40% les autres propriétaires

Sur les 2.400.000 € à charge SEMEPA, 1.200.000 € ont été provisionnés en 2020, 800.000 € seront provisionnés en 2021 et le solde de 400.000 € figure dans le CEP 2022/2023 de l'avenant

Travaux peinture dans les parcs

	Peinture	Signalétique	Guidage à la place	
Bellegarde	157 500	21 000		
Cardeurs	110 432	11 000		
Carnot	165 000	40 000		
Méjanes*	150 000	60 000		
Mignet	185 600	24 242		
Pasteur	301 600	39 394	130 000	
Aléas 15%	160 520	29 345	19 500	
Total	1 230 652	224 981	149 500	1 605 133

Montant partiel du coût global
car les travaux de sécurité
ne seront pas intégralement
achevés

Les travaux de signalétiques sont connexes aux travaux de peinture,
Les travaux de guidage à la place sont à réaliser en corrélation avec les peintures pour ne pas dégrader ces dernières
Les devis étant anciens un montant d'aléas de 15% est intégré,

SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2020
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

	CEP 12 MOIS 30/12/2021 A 29/12/2022	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Recettes parkings		6 860 198	10 715 247
Recettes parcs		6 525 835	10 364 291
Amortissements et redevances		145 666	149 533
Loyers		121 021	118 264
Emplacements publicitaires		67 675	83 160
Chiffre d'affaires net	8 464 155	6 860 198	10 715 247
Autres produits de gestion		126	3
Reprises sur amortissements & provisions		38 468	11 450
Transferts de charges	182 400	378 897	196 414
1. Total produits d'exploitation	8 646 555	7 277 689	10 923 115
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	2 923 000	2 970 327	2 495 538
Impôts, taxes et versements assimilés	700 000	561 352	701 897
Charges de personnel	2 500 000	1 865 299	2 591 720
Charges spécifiques de concession :			
- Redevance variable			
- Redevance fixe	184 209	184 209	184 209
- Amortissement s/redevance fixe de mise à disposition		0	0
- Amortissement de caducité		0	0
- Provisions pour renouvellement		0	0
Dotation aux amortissements sur immobilisations	586 667	827 780	1 158 698
Dotation aux provisions pour risques et charges	200 000	154 234	151 000
Dotation aux amortissements et Provisions	970 876	1 166 222	1 493 907
2. Total charges d'exploitation	7 093 876	6 563 201	7 283 061
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	1 552 680	714 488	3 640 054
4. PRODUITS FINANCIERS		0	0
5. CHARGES FINANCIERES	7 000	24 689	39 874
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-7 000	-24 689	-39 874
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	1 545 680	689 799	4 202 994
8. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
P Sur opérations de gestion		6 187	35 744
P Sur opérations en capital		152 777	1 413
P RAP et transferts de charges		0	0
9. CHARGES EXCEPTIONNELLES			
C Sur opérations de gestion		1 200	0
C Sur opérations en capital		143 004	1 713
C Dotation aux provisions pour risques et charges	2 000 000	1 506 821	0
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	-2 000 000	-1 492 061	35 444
RESULTAT AVANT IMPOT ET PARTICIPATION	-454 320	-802 263	4 238 438
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		0	509 192
12. IMPOT SUR LES BENEFICES		38 597	0
TOTAL DES PRODUITS	8 646 555	7 436 652	10 960 271
TOTAL DES CHARGES	9 100 876	8 277 512	7 833 840
RESULTAT	-454 320	-840 860	3 126 431

SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2020
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

	CEP 6 MOIS 30/12/2022 A 29/06/2023	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Recettes parkings		6 860 198	10 715 247
Recettes parcs		6 525 835	10 364 291
Amortissements et redevances		145 666	149 533
Loyers		121 021	118 264
Emplacements publicitaires		67 675	83 160
Chiffre d'affaires net	4 375 845	6 860 198	10 715 247
Autres produits de gestion		126	3
Reprises sur amortissements & provisions		38 468	11 450
Transferts de charges	91 200	378 897	196 414
1. Total produits d'exploitation	4 467 045	7 277 689	10 923 115
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	1 461 000	2 970 327	2 495 538
Impôts, taxes et versements assimilés	350 000	561 352	701 897
Charges de personnel	1 250 000	1 865 299	2 591 720
Charges spécifiques de concession :			
- Redevance variable			
- Redevance fixe	92 105	184 209	184 209
- Amortissement s/redevance fixe de mise à disposition		0	0
- Amortissement de caducité		0	0
- Provisions pour renouvellement		0	0
Dotation aux amortissements sur immobilisations	293 333	827 780	1 158 698
Dotation aux provisions pour risques et charges		154 234	151 000
Dotation aux amortissements et Provisions	385 438	1 166 222	1 493 907
2. Total charges d'exploitation	3 446 438	6 563 201	7 283 061
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	1 020 607	714 488	3 640 054
4. PRODUITS FINANCIERS		0	0
5. CHARGES FINANCIERES	3 000	24 689	39 874
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-3 000	-24 689	-39 874
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	1 017 607	689 799	4 202 994
8. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
P Sur opérations de gestion		6 187	35 744
P Sur opérations en capital		152 777	1 413
P RAP et transferts de charges		0	0
9. CHARGES EXCEPTIONNELLES			
C Sur opérations de gestion		1 200	0
C Sur opérations en capital		143 004	1 713
C Dotation aux provisions pour risques et charges		1 506 821	0
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	0	-1 492 061	35 444
RESULTAT AVANT IMPOT ET PARTICIPATION	1 017 607	-802 263	4 238 438
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	122 113	0	509 192
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	223 874	38 597	0
TOTAL DES PRODUITS	4 467 045	7 436 652	10 960 271
TOTAL DES CHARGES	3 795 424	8 277 512	7 833 840
RESULTAT	671 621	-840 860	3 126 431

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8061-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kyané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO - DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8061-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nassera BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8061-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 007-9847/21/CM

■ Modification unilatérale des contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains Rotonde, Méjanes, Signoret, Carnot, Pasteur, Bellegarde, Cardeurs et Mignet à Aix-en-Provence
MET 21/18748/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence, une recrudescence de l'usage des vélos a pu être observée dernièrement. Ce changement va dans le sens souhaité par la Métropole, comme l'expriment son Plan Vélo et son projet de Plan de Déplacements Urbains. La commune d'Aix-en-Provence a également décidé d'accompagner ce mouvement par la mise en place d'une nouvelle politique cyclable.

Aussi, dans le cadre de ses compétences « Mobilité et Stationnement », la Métropole a décidé de soutenir cette politique initiée par la commune en facilitant, dans une logique d'intérêt général, l'accueil des vélos dans les parkings métropolitains d'Aix-en-Provence. Pour ce faire, il est proposé d'introduire une nouvelle tarification à titre expérimental et pour une durée de 1 an. Elle concernera les parkings Cardeurs, Méjanes, Carnot, Signoret, Pasteur, Bellegarde, Mignet et Rotonde, concédés par contrats de Délégation de Service Public à la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Il s'agit d'une décision unilatérale, qui s'appliquera dès son approbation par le Conseil de la Métropole. L'accueil des vélos n'étant pas prévu initialement dans les contrats, la Métropole procédera également à la révision du règlement intérieur en vigueur au sein de ces parkings. La SEMEPA prendra à sa charge l'ensemble des investissements qui s'avéreront nécessaires.

Un bilan sera tiré de cette expérimentation en vue de sa pérennisation et de son extension éventuelle à d'autres parkings métropolitains.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le contrat de délégation de service public du 29 décembre 1986 (parkings Carnot, Méjanes, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, Bellegarde à Aix-en-Provence – SEMEPA) ;
- Le contrat de délégation de service public du 24 octobre 2003 (parking Rotonde à Aix-en-Provence – SEMEPA) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8061-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Considérant

- Que la commune d'Aix-en-Provence a initié une nouvelle politique cyclable sur son territoire afin de favoriser l'usage plus important du vélo par ses administrés ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Mobilité et Stationnement » et dans la logique de son projet de Plan de Déplacements Urbains, la Métropole souhaite mettre en place d'une nouvelle politique tarifaire permettant l'accueil des vélos au sein des parkings métropolitains à Aix-en-Provence ;
- Que cette décision concerne les parkings concédés à la Société SEMEPA (parkings La Rotonde, Carnot, Méjanès, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, et Bellegarde) ;
- Qu'il est nécessaire de procéder à la révision du règlement intérieur en exercice au sein des parkings visés ;
- Que la SEMEPA supportera tous les investissements nécessaires pour l'accueil des vélos au sein des parcs ;
- Que cette modification des contrats de délégation de service est prise pour motif d'intérêt général unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées à titre expérimental la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire relative à l'accueil des vélos dans les parkings métropolitains sis à Aix-en-Provence ainsi que la révision du règlement intérieur des parkings concernés ci-dessous.

Article 2:

Cette mesure, décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour motif d'intérêt général, s'appliquera au sein des parkings métropolitains concédés à la Société SEMEPA au regard des possibilités techniques à titre expérimental et pour une durée de 1 an. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

- Parking La Rotonde situé à Aix en Provence – DSP du 24/10/2003 ;
- Parkings Carnot, Méjanès, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet et Bellegarde situés à Aix-en-Provence – DSP du 29/12/1986.

Article 3 :

La présente grille tarifaire et le règlement intérieur sus visés entreront en vigueur dès leur approbation.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette modification unilatérale aux contrats et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8061-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

ESPACES VELOS PARKINGS SEMEPA – AIX EN PROVENCE / CENTRE-VILLE

TYPE D'ESPACE	CARACTERISTIQUES ▼	LOCALISATION PARKINGS ▼
STANDARD Vélos tous types (se renseigner pour vélos- cargos ou demandes spécifiques)	▶ Espace sécurisé à code d'accès évolutif ▶ Arceau individuel acier galvanisé anti-rayures ▶ Station de gonflage et de réparation, 22 outils ▶ Banc ▶ Ecran d'information vélo et cyclistes	▷ ROTONDE * (entrée Monoprix) ▷ BELLEGARDE ▷ CARNOT ▷ RAMBOT ▷ CARDEURS ▷ MIGNET ▷ MEJANES
PREMIUM Vélos tous types (se renseigner pour Vélos cargos ou demandes spécifiques)	▶ Espace sécurisé à code d'accès évolutif ▶ Support individuel berceau anti-chute, protection maximale des vélos ▶ Casier personnel et sécurisé de rangement avec prise de recharge électrique (gratuite) pour batterie ▶ Station de gonflage et de réparation, 22 outils ▶ Banc ▶ Ecran d'information vélo	▷ ROTONDE * (entrée Monoprix) ▷ PASTEUR * ▷ CARNOT ▷ RAMBOT (abonnement couplé avec abonnement auto permettant à l'attributaire de rejoindre à vélo le centre-ville après avoir garé son véhicule)
	TARIFS DISPONIBLES DES AVRIL 2021 (après équipements des parcs)	

TARIF MENSUEL ▼	ABONNEMENT ANNUEL ▼	TARIF REDUIT ETUDIANT & RECHERCHE D'EMPLOI ▼
<u>5 €/mois</u> (sans restriction de domiciliation, abonnement lié au choix d'un parking, identification du vélo par vignette ou gravure) ou 6€/mois sans engagement	<u>50 € /an</u> (sans restriction de domiciliation, abonnement lié au choix d'un parking, identification du vélo par vignette ou gravure)	<u>3 € /mois</u> (sur justificatif, sans restriction de domiciliation, abonnement lié au choix d'un parking, identification du vélo par vignette ou gravure)
<u>12 €</u> (sans engagement, sans restriction de domiciliation, abonnement lié au choix d'un parking, identification du vélo par vignette ou gravure) ou 14 € sans engagement	<u>120 € /an</u> (sans restriction de domiciliation, abonnement lié au choix d'un parking, identification du vélo par vignette ou gravure)	

--	--	--